



CONSEIL GENERAL BRETIGNY-SUR-MORRENS

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 5 décembre 2018

Présidence : M. Arnold Ottonin

Effectif : 84 Présents : 70

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le projet du procès-verbal n° 06-2018 de la dernière assemblée, soit du 3 octobre 2018, est accepté avec 1 abstention.

3. Budget 2019

Avec un total des charges se montant à **Frs 3'835'000.-**, et des produits à **Frs 3'530'300.-**, il en résulte un déficit de **Frs 304'700.-** prévu au budget 2019. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Philippe Gaillard. Le préavis n° 07/2018 est accepté avec 3 abstentions.

4. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et aménagement du territoire

M. Marc Heuschkel lit le rapport de la commission des finances. Le préavis n° 05/2018 est accepté avec 2 abstentions.

5. Préavis relatif aux conditions d'utilisation de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Eric Geiger et le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. Le préavis n° 06/2018 est accepté avec 35 oui, 27 avis contraires et 5 abstentions. 3 personnes n'ont pas voté, y compris le président du conseil.

6. Postulat Meier-Schmalz-Uldry

Le postulat, concernant l'éclairage du chemin pédestre entre la rue du Village et le chemin du Verger, est lu par M. Maxime Meier. Il est accepté avec 9 avis contraires et 13 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2018.

Le Président du Conseil Général

Arnold Ottonin



La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine